

Répartir les biens agricoles de manière égale n'est pas une solution

Par Barry Wilson

Bureau d'Ottawa

QUÉBEC — Lorsque vient le temps pour les parents de répartir les biens de leur entreprise agricole entre leurs enfants, l'épineuse question est de savoir comment indemniser l'enfant qui s'est investi le plus au fil des années.

Voilà un problème délicat qui peut séparer des familles. John Baker de l'Iowa State University a présenté une conférence sur le transfert de ferme le 28 août dernier.

Il affirmait lors de celle-ci que la pire décision que des parents puissent prendre est de répartir les biens de manière égale. Il n'a cité nul autre que le philosophe grec Aristote qui, il y a près de 2 400 ans, a écrit : « La pire forme d'inégalité est d'essayer de rendre égales des choses inégales ».

John Baker pense qu'il est difficile de prendre une décision sur la façon de considérer les contributions passées apportées à l'entreprise agricole et sur la valeur qui y est attribuée. Il estime que cela devrait faire l'objet de négociations auprès des membres de la famille.

« Je pense que vous devriez ajuster le legs de biens personnels pour tenir compte des services rendus. »

Habituellement, celui qui veut prendre la relève de la ferme de ses parents est aussi celui qui y a le plus contribué pendant des années.

« Comment doit-on compenser les contributions de cet enfant avant le transfert de ferme tout en étant équitable avec les autres enfants? », demandait-il.

« Effectuer un partage égal entre tous les enfants est injuste pour celui qui reprend la ferme et qui a sûrement travaillé le plus pour assurer la réussite des activités. »

Il estime cependant que de nombreux agriculteurs qui planifient le transfert ne voient pas les choses du même angle.

M. Baker, qui est également avocat spécialisé en services de transfert de ferme en Iowa, affirme qu'en 2006, une étude sur les entreprises agricoles dans cet État a démontré que nombreux sont ceux qui croient que la façon la plus juste de répartir les biens entre les enfants et de le faire de manière égale.

Voilà un modèle qui peut forcer le successeur à partager les décisions de l'entreprise avec ses frères et sœurs qui ne participent pas directement aux activités agricoles, ou qui peut encombrer le propriétaire de dettes si celui-ci rachète les biens de ses frères et sœurs.

M. Baker s'est rappelé d'une conversation qu'il a eue en 2002 avec un jeune agriculteur anglais qui comptait reprendre l'entreprise de son père après avoir travaillé pendant des années pour lui. La propriété devait être répartie de manière égale entre les enfants, puisqu'il a fallu attendre une génération avant que son père ne prenne les devants.

« J'ai passé ma vie à rembourser mes oncles », a-t-il dit au visiteur américain.

« Désormais, je passerais le restant de ma vie à rembourser mes frères. »

M. Baker s'est alors mis à réfléchir à la planification du transfert de ferme.

« J'ai pensé qu'il était inefficace de recapitaliser l'entreprise à chaque génération. »

Il pense qu'il incombe aux parents de discuter de l'organisation du transfert de ferme de façon à ce que la ferme puisse poursuivre ses activités, à ce que le successeur puisse être récompensé pour la contribution qu'il a offerte sans le charger de ressources inadéquates ou d'obligations d'indemnisation coûteuses pour les frères et sœurs qui ne font pas partie de la relève.

Il estime que les discussions doivent s'apparenter davantage à des discussions d'affaires et ne doivent pas avoir lieu lors de réunions familiales ni même à la ferme.

« Ce n'est pas une discussion familiale, mais une réunion d'affaires », dit-il.

« N'ayez pas peur d'engager un médiateur si le sujet est difficile ou délicat à traiter par la famille. »

John Baker et ses collègues de l'Iowa State ont créé une famille fictive de l'Iowa afin d'étudier les façons de remercier les successeurs et de donner une valeur aux contributions que les enfants ont apportées aux activités agricoles.

Cependant, M. Baker a été témoin de ce travail dans des situations de transfert de la vie réelle. Il se souvient d'un cas où le fils, qui a travaillé à la ferme et qui devait reprendre celle-ci, a reçu deux tiers des biens, alors que sa sœur n'ayant jamais participé aux activités de la ferme en a reçu le tiers.

« J'ai été témoin de cette situation dans la vraie vie », affirme-t-il.

« Il est certainement difficile d'aborder ce sujet, mais mieux vaut l'aborder maintenant, plutôt que de le faire plus tard devant le tribunal. »